

Téléphone : 05 55 71 33 66
E-mail : mairie.stsylv87240@orange.fr



L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint-Sylvestre, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique TERRANA, Maire

Date de la convocation : 7 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 12

Présents : Mme Angélique TERRANA, MM. Bernard GIBAUD, Benjamin COLLIN, Mmes Géraldyne MORELL-BONNEAU, Marie-Claire VASSEUR, M. Yves LACROIX, Mme Mireille KIEFFER, M. Frédéric MORA, Mme Sophie BERLAND-BOUSSAROQUE, MM. Nicolas FERMOND

Absents et excusés : Mmes Sabine RICHEN, MM. Raymond FAURE, Frédéric ROUMILHAC (procuration à Bernard GIBAUD), M. Jérôme BERLAND, (procuration à Mme Sophie BERLAND BOUSSAROQUE)

Secrétaire de séance : Monsieur Yves LACROIX

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SAS PARC EOLIEN DE CHATENT COLON – INSTALLATION DE 4 EOLIENNES SUR LA COMMUNE DE ST PARDOUX-LE-LAC – avis du conseil municipal

Madame le Maire informe l'assemblée de l'ouverture d'une enquête publique qui se tiendra du 20 novembre au 22 décembre 2023 concernant l'installation de quatre éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Saint-Pardoux-le-Lac.

En application des dispositions du code de l'environnement, le préfet invite les conseils municipaux des communes situées dans un rayon de 6 km à donner leur avis sur cette demande.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Donne un avis défavorable au projet d'implantation de quatre éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Saint-Pardoux-le Lac à « Chatenet Colon »

VOTE

Contre : 9

POUR : 3

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Maire,
Angélique TERRANA



REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2023

Application agréée E-legalite.com